

---

Numéro de l'intervention: 227-2011  
Type d'intervention: **Motion**

Déposée le: 20.06.2011

Déposée par: Zaugg-Graf (Uetendorf, PS) (porte-parole)  
Küng-Marmet (Saanen, UDC)  
Luginbühl-Bachmann (Krattigen, PBD)  
Heuberger (Oberhofen, Les Verts)  
Jost (Thun, PEV)  
Schneiter (Thierachern, UDF)  
Flück (Brienz, PLR)

Cosignataires: 0

Urgente: Oui 12.09.2011

Date de la réponse: 09.11.2011 Adoption  
Numéro de l'ACE 1906/2011  
Direction: INS

---



## Contre la fermeture de la Schlossbergschule

Le programme d'allègement 2012-2015 prévoit notamment la fermeture de la Schlossbergschule Spiez. Cette mesure devrait permettre d'économiser 2,3 millions de francs. Or, on pourrait éviter de fermer la Schlossbergschule tout en réalisant les économies recherchées.

Le Conseil-exécutif est chargé :

1. de mener des négociations avec la commune de Spiez dans le but de faire baisser le loyer au niveau du marché à l'échéance du bail le 31 décembre 2014 ;
2. de ne pas supprimer les places de formation des ateliers de couture de Spiez.

### Développement

La Schlossbergschule est une école professionnelle cantonale spécialisée dans l'apprentissage de la couture et les formations transitoires (année scolaire de préparation professionnelle et préapprentissage). Le profil de la Schlossbergschule est bien particulier et son offre de formation est importante dans l'Oberland bernois. Le niveau de formation y est indéniablement élevé. La fermeture de cette école toucherait 320 personnes en formation, 60 enseignants et enseignantes et quatre employés administratifs et employées administratives. Pour la commune de Spiez comme pour l'Oberland bernois en général, sa fermeture représenterait une lourde perte, surtout à cause des ateliers, qui offrent 45 places de formation. Comme souvent, les mesures d'économie touchent les zones rurales de manière disproportionnée. Une fois encore, le principe de la promotion de l'espace rural est bafoué.

L'adoption de cette motion permettrait d'économiser les 2,3 millions de francs souhaités sans pour autant condamner un établissement de formation efficace. Près de 70 personnes pourraient garder leur emploi ou leur place d'apprentissage à Spiez, et l'Oberland conserverait les bénéfices économiques que cette école lui procure.

## Réponse du Conseil-exécutif

En vertu de l'article 16, alinéa 3 de la loi du 14 juin 2005 sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle (LFOP ; RSB 435.11), le Conseil-exécutif statue sur la suppression d'écoles professionnelles cantonales. La présente motion porte ainsi sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive). Dans ce cas, le Conseil-exécutif dispose d'une latitude relativement grande en ce qui concerne la réalisation des objectifs fixés.

La Schlossbergschule de Spiez, qui avait ses quartiers à Thoune jusqu'en 2003, propose deux filières principales : les formations transitoires, à savoir les années de préparation professionnelle et les préapprentissage, qui permettent l'accès à une formation professionnelle, et la formation professionnelle en trois ans de créateur et créatrice de vêtements, qui constitue une formation à plein temps du type de celle délivrée dans les écoles de métiers. D'autres sites de l'Oberland bernois dispensent également des formations transitoires : Interlaken, Frutigen et Zweisimmen ainsi que Thoune (préapprentissage pour adultes). La formation de créateur et créatrice de vêtements existe également à la BFF de Berne. Alors que le nombre de places de formation est actuellement de 45 à Spiez (15 par an), il se monte encore à 75 à Berne (25 par an). Le projet « Organisation des écoles professionnelles 08 » a prévu de réduire à 45 le nombre de places de formation à Berne d'ici 2014, par souci d'égalité avec Spiez.

Dans le cadre des mesures envisagées dans le programme d'allègement 2012, le Conseil-exécutif a proposé de fermer la Schlossbergschule en 2015, afin de réaliser des économies nettes de 2,4 millions de francs par an qui se répartissent comme suit : réduction des frais de location (environ 1 mio), suppression de 15 places de formation par an (env. 1,2 mio) et économies réalisées sur les frais de direction et d'administration (env. 0,2 mio).

Le Conseil-exécutif a tenu compte des aspects stratégiques suivants :

- La législation cantonale sur la formation professionnelle autorise le canton à gérer des écoles de métiers en cas de besoin. Selon une étude effectuée par l'OFFT, la Suisse compte 24 ateliers de formation où sont formés chaque année environ 300 créateurs et créatrices de vêtements. Il existe dans l'ensemble de la Suisse à peu près 70 places de travail correspondant à ce profil professionnel. Dans les enquêtes qu'elle a réalisées, la Schlossbergschule a constaté qu'en moyenne, un tiers des personnes formées trouve une place dans ce domaine professionnel, un tiers se perfectionne et un tiers apprend un autre métier ou travaille dans un autre secteur économique.
- La formation de créateur et créatrice de vêtements est onéreuse. Compte non tenu des frais immobiliers, elle coûte à l'Etat environ 50 pour cent de plus qu'une formation réalisée dans une autre école de métiers ou dans un gymnase et à peu près quatre à cinq fois plus qu'une formation duale.
- Ces dernières années, la situation sur le marché des places d'apprentissage s'est améliorée de façon constante. Aujourd'hui les chances d'accéder directement à une formation professionnelle duale sans passer par une école de métiers publique sont nettement plus grandes qu'à l'époque de la crise des places d'apprentissage. Dans les années à venir, cette détente sera encore accrue sous l'effet du recul démographique.
- Après 20 ans, le bail conclu entre la commune de Spiez et le canton de Berne échoit fin décembre 2014. En janvier 2011, la commune de Spiez a mis en vente le bâtiment scolaire Räumli. Il est hors de question pour le canton de Berne d'acheter cet objet, notamment parce que des travaux d'entretien considérables devraient être entrepris sur le plan énergétique. Le loyer, fixe jusqu'à fin 2014, est supérieur de plus d'un million de francs au loyer qui répondrait aux conditions du marché. Selon l'Office des immeubles et des constructions du canton de Berne, le loyer usuel sur le marché se situe entre 750 000 et 900 000 francs au maximum par an.

- Seule une petite partie des élèves de la Schlossbergschule suivant la formation de créateur et créatrice de vêtements habitent l'Oberland bernois au sens strict (3 à 4 durant les deux dernières années). Les autres viennent pour la plupart des régions de Berne et de Thoun. Dans cette filière également, le recrutement d'un nombre suffisant d'élèves qualifiés devient de plus en plus difficile, de sorte qu'il faut toujours accueillir deux ou trois candidats et candidates d'autres cantons.
- Des élèves de la BFF, 42 pour cent viennent de Berne-Mittelland, 12 pour cent de Bienne-Seeland, 28 pour cent d'Emmental-Haute-Argovie, 10 pour cent de Thoun-Oberland et 7 pour cent d'autres cantons. Par ailleurs, l'école forme également les élèves de la formation duale.
- Si les besoins devaient s'accroître, la BFF aurait la possibilité d'augmenter le nombre de places de formation à court terme, alors qu'à la Schlossbergschule, la création d'ateliers supplémentaires nécessiterait la réalisation de travaux de transformation.
- Les formations transitoires seraient maintenues dans l'Oberland bernois, même en cas de fermeture de l'école de Schlossberg. En effet, les sites d'Interlaken, de Frutigen et de Zweisimmen pourraient a priori subsister. De plus, de telles formations seraient également dispensées à Thoun où résident actuellement 90 pour cent environ des personnes suivant les formations transitoires de la Schlossbergschule.

Compte tenu de tous ces aspects, le Conseil-exécutif a proposé dans le programme d'allègement de désigner un seul site pour la formation de créateurs et créatrices de vêtements et de limiter à 15 par an le nombre de places de formation. Il a donné la préférence à la BFF de Berne bénéficiant d'un contexte plus favorable et s'est prononcé pour la fermeture de la Schlossbergschule

Les motionnaires ne sont pas opposés à des changements structurels pour les créateurs et créatrices de vêtements ni à une suppression des places de formation. Ils exigent toutefois le maintien du site de Spiez et se prononcent donc indirectement pour la fermeture du site de la BFF de Berne. Ils demandent en outre que des négociations soient menées avec la commune de Spiez sur un loyer conforme aux prix pratiqués sur le marché.

A la suite de la motion, le Conseil-exécutif a reconsidéré ses bases de décision. Il a ainsi mis en parallèle les critères essentiellement financiers et de politique de formation exposés ci-dessus et les aspects économiques et de politique régionale. Il est arrivé à la conclusion qu'il est parfaitement en mesure de satisfaire à la demande des motionnaires compte tenu des conditions ci-après :

- Le potentiel d'économie de 2,4 millions de francs par an à partir de 2015 doit être réalisé.
- De plus, la commune de Spiez doit être prête à adapter le loyer aux conditions du marché et à effectuer malgré tout les travaux d'entretien nécessaires.
- Les places de formation de créateurs et créatrices de vêtements à la BFF de Berne seront supprimées en 2015. Comme pour la Schlossbergschule, cette mesure doit dégager des économies nettes de 1,2 million de francs. Il faudra veiller, dans ce cas également, à ce que le nombre de personnes touchées parmi le corps enseignant et le personnel administratif se situe dans des limites analogues et à ce que des plans sociaux soient mis en place à l'exemple de ce qui se fait habituellement dans le canton de Berne face à de telles situations.
- Les locaux de la Schlossbergschule devront être exploités de manière optimale au fur et à mesure que les effets du recul démographique se feront sentir. Cela signifie que, selon les circonstances, les formations transitoires proposées dans l'Oberland bernois se concentreront davantage sur le site de Spiez.
- Le départ du directeur actuel de l'école pour raisons d'âge à fin 2014 sera l'occasion d'examiner dans quelle mesure cette école professionnelle, qui est la plus petite du canton, peut subsister de manière indépendante. D'autres solutions comme un rattachement à une autre école professionnelle de l'Oberland bernois, avec maintien du site de Spiez, devront être prises en compte.

Comme indiqué dans la partie introductive, cette motion a valeur de directive. Si les mesures exposées n'obtiennent pas les effets escomptés en matière d'économies, le Conseil-exécutif prendra la liberté d'envisager d'autres mesures susceptibles d'alléger durablement le budget de l'Etat.

**Proposition** : adoption

**Au Grand Conseil**